

## Appartements de tour résidentielle Contrôle gratuit de sécurité pour la prévention des incendies à domiciles

West Midlands Fire Service offre un contrôle gratuit de sécurité pour la prévention des incendies à domicile à toutes les personnes habitant dans des appartements de tour résidentielle.

Les sapeurs-pompiers contrôleront votre habitation et vous donneront des conseils de sécurité pour la prévention des incendies, et installeront également un ou des détecteurs de fumée, le cas échéant. Ce contrôle ne prendra environ qu'une demie heure de votre temps.

Les visites se feront uniquement sur rendez-vous, à une date et heure vous convenant. Les sapeurs-pompiers porteront un uniforme et auront des cartes d'identification.

Si vous avez des questions ou souhaitez prendre rendez-vous pour un contrôle gratuit de sécurité pour la prévention des incendies, veuillez contacter West Midlands Fire Service au numéro gratuit 0800 389 5525 ou consulter notre site web à l'adresse suivante : [www.wmfs.net](http://www.wmfs.net).

Votre immeuble a été spécialement conçu pour résister aux incendies, pour éviter la propagation de la fumée et offrir des moyens d'évacuation sûrs. En cas d'incendie dans votre immeuble, vous devez vous protéger, ainsi que votre famille.

### Conseils de sécurité en cas d'incendie

Votre immeuble a été spécialement conçu pour résister aux incendies, pour éviter la propagation de la fumée et offrir des moyens d'évacuation sûrs. En cas d'incendie dans votre immeuble, vous devez vous protéger, ainsi que votre famille.

Vous pouvez prendre les mesures simples suivantes pour vous protéger, ainsi que votre famille :

- Installez un détecteur de fumée dans votre domicile et testez-le toutes les semaines.
- Assurez-vous que la voie d'issue est exempte de toute obstruction et que les portes menant aux escaliers ne sont pas endommagées, ni défectueuses. Si c'est le cas, signalez-le à votre concierge ou office de logement local.
- Prévoyez un plan d'évacuation pour que vous et votre famille soyez préparés, en cas d'incendie à votre domicile, et que tout le monde sache quoi faire.

En cas d'incendie **DANS** votre appartement :

- Suivez votre plan d'évacuation : faites sortir tout le monde, restez dehors et appelez les sapeurs-pompiers.
- Fermez vos portes pour contenir l'incendie.
- Déclenchez l'alarme incendie de votre bâtiment, le cas échéant.
- Utilisez l'escalier le plus proche, N'utilisez PAS l'ascenseur.

En cas d'incendie **EN DEHORS** de votre appartement :

- Appelez les sapeurs-pompiers. Ne supposez JAMAIS que quelqu'un d'autre l'a déjà fait. Vous pourriez ainsi sauver une vie.
- S'il n'y a pas de fumée dans les couloirs, ni dans les cages d'escaliers et qu'il n'est pas dangereux de le faire, suivez votre plan d'évacuation.

Par contre, s'il y a beaucoup de fumée dans les escaliers et les couloirs, s'il est **TROP DANGEREUX** de suivre votre plan d'évacuation :

- Appelez les sapeurs-pompiers et restez chez vous.
- Fermez votre porte et placez des serviettes de toilettes ou des draps au bas de la porte pour bloquer la fumée.
- Les sapeurs-pompiers seront là très rapidement pour vous escorter dehors en toute sécurité.